

D 878

VALLONS DE L'ERDRE

BULLETIN MENSUEL

Avril 2017
N° 189

SAINT-MARS-LA-JAILLE

Dans ce numéro

SOMMAIRE

- Éditorial p. 2
- Infos municipales p. 2-5
- Infos culturelles p. 6
- Les rendez-vous associatifs p. 7
- Agenda avril p. 8

Cartes d'identité et passeports biométriques

Prenez rendez-vous !

Page 3



Élections présidentielles 2017

Pensez à la procuration !

Page 4



MAIRIE

18 avenue Charles-Henri
de COSSÉ BRISSAC
44540 Saint-Mars-La-Jaille
Tél. 02 40 97 00 34
contact@saint-mars-la-jaille.fr

Heures d'ouverture :

ATTENTION

NOUVEAUX HORAIRES

Lundi-mercredi-jeudi-vendredi :
9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h
Mardi : 9 h - 12 h 30
Samedi : 9 h - 12 h

Travaux à la déchetterie

Fermeture de mai à septembre !

Page 5



Prochaine parution : fin avril 2017 - envoi ou dépôt des articles avant le 15 avril

Éditorial

Plan Local d'Urbanisme et réglementation

La majorité des communes du Pays d'Anenis sont actuellement en révision de leur PLU pour être en conformité avec le SCOT du Pays d'Anenis (Schéma de Cohérence Territoriale) afin que l'aménagement de notre secteur géographique obéisse aux mêmes règles générales.

Ce langage paraît abstrait pour beaucoup d'entre nous. Essayons d'y voir plus clair. Les grandes orientations d'aménagement sont similaires sur le territoire

de la COMPA et même au-delà, comme la densification de l'habitat pour ne pas continuer à urbaniser les zones agricoles, terres dont nous auront encore plus besoin demain pour nourrir la population mondiale en forte augmentation. Gardons en mémoire ces statistiques : 82 000 hectares de terres agricoles ont disparu, en moyenne chaque année entre 2006 et 2010, en France.

À l'échelle des communes, la compétence urbanisme permet aux équipes municipales, à travers le PLU, de fixer des règles spécifiques qui harmonisent les constructions pour que chaque quartier garde sa

propre personnalité. La réglementation en centre-bourg est différente de celle appliquée dans les quartiers pavillonnaires ou dans les villages. Chaque année, devant notre téléviseur, nous assistons au concours du plus beau village de France et nous nous émerveillons de notre richesse patrimoniale. Sans les règles d'urbanisme, parfois contraignantes, les villes et villages perdraient leur âme.

Il est rappelé, régulièrement, dans le bulletin municipal l'obligation de déposer un permis de construire, un permis d'aménager ou une simple autorisation de travaux. Cette obligation

qui, pour certains, semble être une atteinte à la liberté, concourt au « bien-vivre ensemble » au même titre que les règles qui régissent nos vies familiales, professionnelles ou associatives.

« La Tentation de l'Île » tel est le titre d'un livre paru il y a peu de temps pour symboliser une vie loin de toutes contraintes. Mais, hélas pour cet écrivain, la réglementation dans les îles est encore plus draconienne que sous nos contrées.



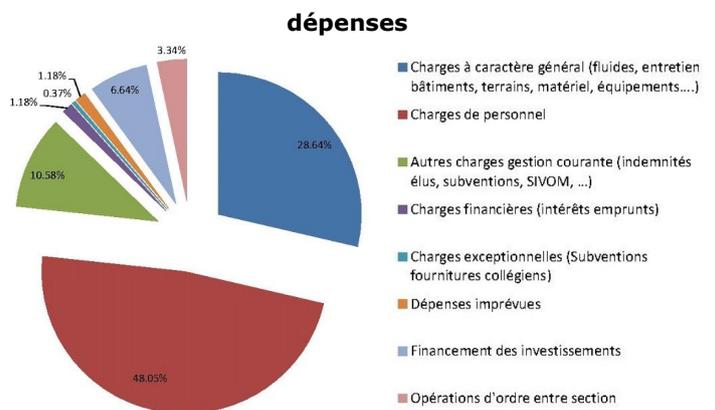
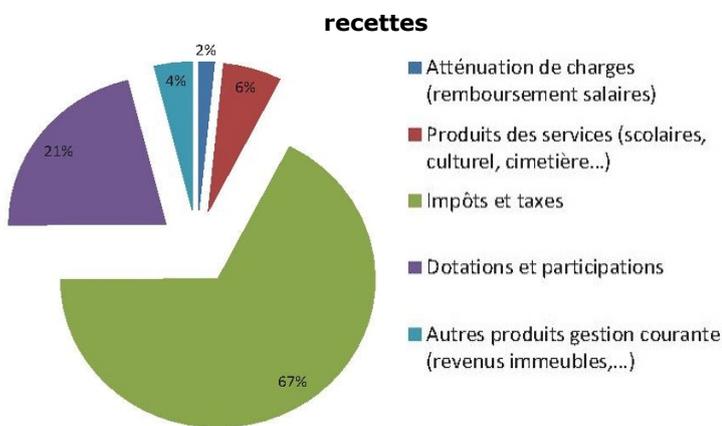
Le Maire,
Michel GASNIER

**PROCHAIN
CONSEIL MUNICIPAL**
Mercredi 5 avril - 20 h 45
Salle LECOQ

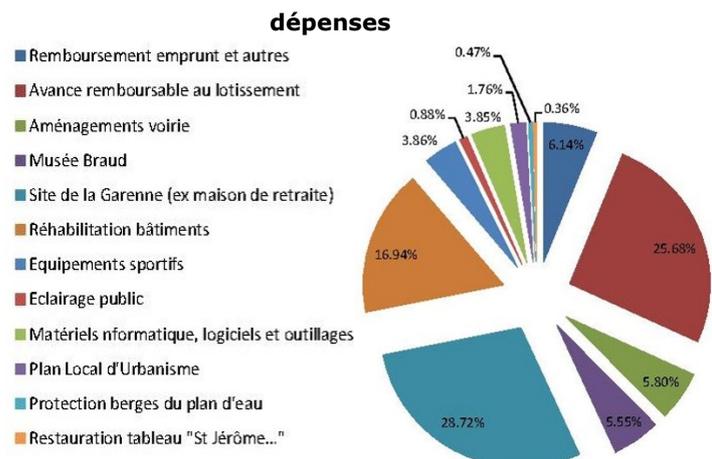
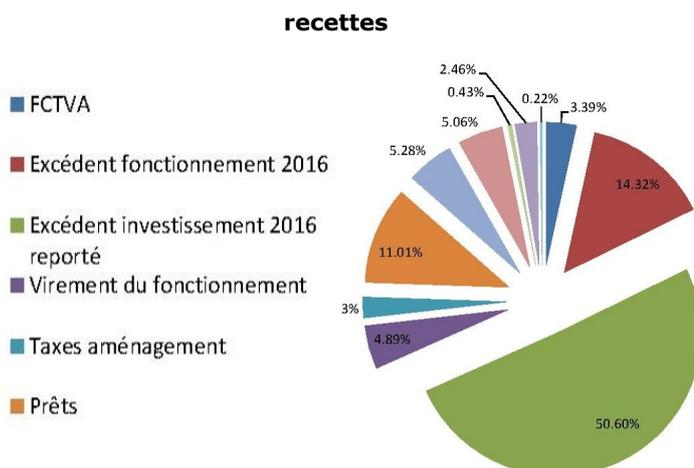
Extrait du conseil municipal du 13 mars 2017

le budget communal

Fonctionnement : 2 364 689 €



Investissement : 3 213 021 €



Cartes d'identité et passeports biométriques

Mieux vaut anticiper !

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. La nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit alors l'usager à se rendre au guichet en mairie.

Dans le quart nord/ouest du département, seules les mairies de Saint-Mars-la-Jaille, Ancenis et Châteaubriant sont équipées du dispositif ; ce qui implique un surcroît de dossiers et une augmentation du délai de traitement ; les délais d'attente actuels sont de 1 mois à 1 mois et demi.



Prendre rendez-vous

Dans un souci de meilleur traitement de vos demandes et de réduction du délai de traitement, il est

obligatoire de prendre rendez-vous aux horaires indiqués ci-dessous.

PLANNING DES RENDEZ-VOUS			
Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9 h-12 h 30	14 h-17 h	14 h-17 h	14 h-17 h

La pré-demande en ligne

Pour gagner du temps, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Cette procédure ne dispense pas l'usager de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier complet (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant) mais remplace alors le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements.

Comment faire sa pré-demande ?

- Créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.
- Noter ou imprimer le numéro de pré-demande de carte nationale d'identité qui vous sera attribué et qui permettra à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Service état-civil

Tél. 02 40 97 00 34

Timbres fiscaux

Attention aux fraudes



Les achats de timbres fiscaux peuvent s'effectuer directement en ligne sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Pour ce faire, se munir d'une carte bancaire. Le timbre électronique peut prendre 2 formes : un code 2D et un identifiant à 16 chiffres. Il doit être délivré sur un document PDF avec un code 2D ou un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent d'état-civil chargé de traiter votre dossier.

Service état-civil

Tél. 02 40 97 00 34

Urbanisme : quelques rappels...

Nous vous rappelons que toute construction (avec ou sans fondation) envisagée sur un terrain et tous les travaux projetés sur un bâti existant, de nature à modifier son aspect extérieur, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à leur réalisation.

Dans les faits, si vous souhaitez clôturer votre terrain, faire une terrasse, édifier un abri de jardin (d'une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²) ou une piscine, réaliser des travaux de ravalement, de réfection de toiture, de remplacement de menuiseries... il vous faudra remplir une

déclaration préalable accompagnée des pièces nécessaires à votre projet (le formulaire est disponible en mairie).

Le service urbanisme vous réservera le meilleur accueil et est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Service Urbanisme

Tél. 02 40 97 45 06



Les **23 avril et 7 mai** prochains, les Français seront appelés aux urnes pour élire leur Président(e) de la République.

Les bureaux de vote sont situés salle LECOQ et seront ouverts de 8 h à 19 h.

Pour voter, il suffit de vous munir de votre CNI et de votre nouvelle carte d'électeur (*n'oubliez pas de signer votre carte et de détruire l'ancienne*).

Le vote par procuration

Un électeur absent pour obligations professionnelles, vacances, ou empêché peut choisir un autre électeur (le mandataire) pour accomplir à sa place les opérations de vote. Pour établir cette procuration, le mandant (celui qui demande la procuration) et le mandataire doivent être

Élections Présidentielles 2017

inscrits dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Et pour remplir les documents vous avez juste besoin du nom, prénom, adresse et date de naissance du mandataire.

Établir une procuration

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections à partir d'un délai maximal d'un an à compter de la demande de procuration. Elle peut être faite à tout moment de l'année.

Cette procuration est à établir à la brigade de la gendarmerie du domicile ou du lieu de travail et si vous êtes français résidant à l'étranger, à l'ambassade ou au consulat.

En tout état de cause, la procuration doit être parvenue à la commune du

mandant avant le jour du scrutin.

Pour établir la procuration, divers documents sont obligatoires : un titre d'identité, un imprimé fourni et rempli sur place, un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit rempli en ligne sur le site www.service-public.fr

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité au bureau de vote du mandant et vote au nom de ce dernier, dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Plus de renseignements : www.interieur.gouv.fr

Un nom pour la commune nouvelle

VALLONS DE L'ERDRE

Vous avez été nombreux à participer au choix du nom de la commune nouvelle, ce qui démontre l'intérêt que vous portez à ce projet et nous vous en remercions.

Le nom qui a été choisi identifie bien la richesse paysagère de notre territoire. Jean FERRAT, dans une de ses plus belles chansons « Ma France » décrit parfaitement ce qui en fait sa particularité :

« De plaines en forêts, de vallons en collines. »

Notre commune nouvelle s'appellera **Vallons de l'Erdre**, sans faire de l'ombre au nom historique auquel nous sommes très attachés. Nous serons donc des Vallonnaises et des Vallonnais.

Un point sur la mutuelle santé communale

La commune, en partenariat avec le CCAS, s'est engagée depuis une année dans la mise en place d'une mutuelle santé à destination de ses concitoyens.

Des démarches auprès de compagnies d'assurances ont été entamées mais leurs réponses n'ont pas été jugées suffisamment intéressantes.

Parallèlement, deux autres communes de la COMPA ont

commencé à travailler sur ce même projet. C'est pourquoi la COMPA, dans le cadre de sa compétence « santé », a proposé de mutualiser ce projet. Les études se poursuivent et devraient aboutir courant 2017 pour un démarrage au 1^{er} janvier 2018.



Ma Commune Ma Santé

Mairie

Tél. 02 40 97 00 34

Journée Citoyenne

Lancée en 2015 sur la commune, la journée citoyenne rassemble la population et permet aux citoyens de réaliser, ensemble, un ou plusieurs projets d'amélioration du cadre de vie. Après l'entretien des terrains de pétanque au lotissement de la Vigne, le rafraîchissement de l'école Jules FERRY, il est proposé de réaménager le mini-golf.

Rendez-vous est donné

jeudi 27 avril

à 9 h

au parc de la piscine.

Pique-nique offert aux participants

Inscriptions souhaitées afin de mettre en place la meilleure organisation

Mairie

Tél. 02 40 97 00 34

- 11/03 Lisa DOS SANTOS
36 rue d'Ancenis
- 14/03 Lucie CAILLEAU
4 rue des Riantières
- 16/03 Lizéa RICHARD
13 b, boulevard de la Ferronnays
- 17/03 Emmanuelle AYISSI
TSOGO
1 Place du Commerce

NAISSANCES

- 02/03 Jean BERTHET
12 rue des Platanes - 90 ans
- 03/03 Marie BOURCIER
veuve PIAU
12 rue des Platanes - 91 ans

DÉCÈS

ÉTAT-CIVIL

Les déchetteries se modernisent

Parmi les grands projets en cours de la COMPA, figure la modernisation des 5 déchetteries du territoire. Pour garantir plus de sécurité et de confort aux usagers, plusieurs mois de travaux seront nécessaires.

Des objectifs communs

- maintenir la couverture du territoire pour que les déchetteries ne soient pas à plus de 15 minutes de route pour chaque habitant,
- mieux trier les flux de déchets et augmenter, pour certains sites, les espaces dédiés,

- généraliser la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) et donc, avoir les mêmes filières de tri sur tout le territoire,
- avoir une zone de dépôt pour les objets réutilisables et destinés à l'écocyclerie du Pays d'Ancenis,

- améliorer l'accessibilité des usagers en termes de circulation et de sécurité,
- sécuriser l'exploitation par la mise en place d'un système de vidéosurveillance,
- disposer de locaux de stockage et de bureaux.

Zoom sur les travaux de la déchetterie de Saint-Mars-la-Jaille

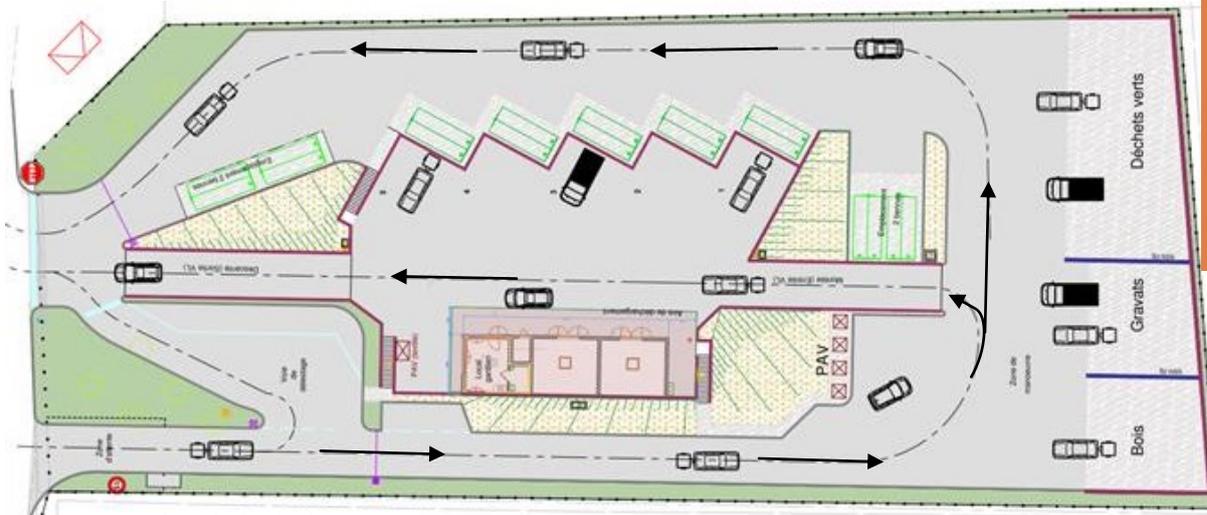
La déchetterie restera sur le même site. Pour sécuriser et fluidifier la circulation, une nouvelle rampe d'accès sera construite. Celle-ci sera dédiée aux entrées et l'autre, existante, aux

sorties des véhicules. Des cases au sol permettront de déposer plus facilement les déchets verts, le bois et les gravats. Les D3E et les Déchets Diffus Spécifiques (DDS - comme la peinture,

les solvants, les vernis...) seront collectés dans des locaux fermés et donc, sécurisés. Quant au carton, à la ferraille et au tout venant, ils continueront à être collectés en bennes dédiées.

Fermeture de la déchetterie pour travaux de mai jusqu'à fin septembre 2017.

Dates précises de fermeture à consulter sur www.pays-ancenis.com



Plan de la déchetterie après travaux

Toute l'actualité du Pays d'Ancenis sur www.pays-ancenis.com

COMPA
Tél. 02 40 96 31 89

Pendant la période de fermeture de la déchetterie, les 4 autres déchetteries seront accessibles aux horaires habituels :

Déchetteries		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Riaillé	Matin		9 h - 12 h 30				9 h - 12 h 30
	Après-midi	14 h - 17 h 45		14 h - 17 h 45		14 h - 17 h 45	14 h - 17 h 45
Mésanger La Coutume	Matin			9 h - 12 h 30		9 h - 12h 30	9 h - 12 h 30
	Après-midi	13 h 45 - 18 h					
Le Cellier	Matin	9 h - 12 h 30		9 h - 12 h 30			9 h - 12h 30
	Après-midi	14 h - 17 h 45		14 h - 17 h 45		14 h - 17 h 45	14 h - 17 h 45
Loireauxence (Varades)	Matin	9 h - 12 h 30		9 h - 12 h 30		9 h - 12h 30	9 h - 12h 30
	Après-midi			14 h - 17 h 45		14 h - 17 h 45	14 h - 17 h 45

ESPACE PAUL GUIMARD

☎ 02 40 97 45 02
billetterie.guimard@saint-mars-la-jaille.fr

Compagnie Julien LESTEL - « Transmission »

Vendredi 28 avril - 20 h 30



« Transmission se présente comme un ballet d'un goût parfait qui classe Julien LESTEL parmi les plus dignes représentants de la danse française actuelle. » - Arts-spectacles.com

Sur le plateau, Julien LESTEL suit ses danseurs, lance un mouvement, en rectifie un autre ou devient leur partenaire. D'une grande technicité, le ballet est une vraie performance où se conjuguent grâce et puissance, délicatesse des gestes, duos sensuels, ensembles harmonieux...

Le public se laisse aller, goûtant avec volupté cette œuvre qui s'ébauche comme un peintre construit son tableau.

Julien LESTEL, chorégraphe et danseur, a fait ses classes à l'école de danse de l'Opéra de Paris et au Conservatoire Supérieur de Paris où il a obtenu un premier prix. Il a intégré des compagnies aussi prestigieuses que les Ballets de Monté-Carlo ou le Ballet de l'Opéra National de Paris. Il a été le partenaire de Marie-Claude PIETRAGALLA en sa qualité de danseur principal du Ballet National de Marseille avant de fonder sa propre compagnie, en 2006.

À partir de 8 ans
Tarifs : entre 8 € et 14 €
Durée : 1 h 05



LE DÉFILÉ DES FOLLES COUTURES

Les ateliers continuent !

En raison de l'indisponibilité de Marieke LÉPICIER, personne à l'origine et référente du projet participatif, « le défilé des folles coutures », initialement prévu samedi 20 mai est reporté.

Les ateliers programmés sont maintenus et seront animés par Sylvie AUFFRAY.

Prochain atelier :

jeudi 20 avril

15 h

Groupe scolaire
Jules FERRY

Ensemble créons du lien !

Dans le cadre du projet participatif, l'action collective, mise en place par le Centre Médico-Social de Saint-Mars-la-Jaille et en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale propose un atelier de confection d'éléments de décoration simples.

Rendez-vous

mercredi 5 avril

à 10 h

à l'espace Paul GUIMARD

Centre Médico-Social

Tél. 02 40 97 04 70

CCAS

Tél. 02 40 97 45 00

BIBLIOTHÈQUE LES MOTS PASSANT

☎ 02 40 97 37 26
lesmotspassant@saint-mars-la-jaille.fr



Votre
bibliothèque
sera fermée

**du dimanche 23 avril au
lundi 1^{er} mai inclus.**

Pendant cette semaine,
un nouveau logiciel de
gestion sera installé
et les équipes seront
formées à son utilisation.

Biblio'fil : les bibliothèques s'organisent...

L'an prochain, les habitants du Pays d'Ancenis pourront emprunter leurs livres, revues, CD et autres DVD dans les 26 bibliothèques du territoire. Un service qui nécessite des préparatifs importants pour le réseau Biblio'fil.

Cette année, les bibliothèques s'équipent du nouveau logiciel commun de gestion des emprunts/retours de documents. Objectif : permettre aux bibliothécaires d'avoir la visibilité sur l'ensemble du fond documentaire du territoire.

Et demain ?

Au 1^{er} semestre 2018, les habitants pourront

emprunter livres, CD, DVD, revues, liseuses... dans toutes les bibliothèques grâce à une carte d'accès unique. Un portail internet dédié permettra au public de consulter son compte lecteur, le catalogue des documents disponibles... et les abonnés Biblio'fil pourront gérer directement leurs réservations de documents.

Compétition de gymnastique

Samedi 1^{er} avril

Toute la journée

Salle omnisports

Venez nombreux encourager les gymnastes du club.

SMS gymnastique

Julie SOYEZ, secrétaire
Tél. 06 67 88 55 47

Bourse de printemps

« Le marché des P'tits loups »

Samedi 1^{er} avril
de 10 h à 18 h

Dimanche 2 avril
de 10 h à 12 h

Salle municipale
Bonnoeuvre

Lors de cette bourse aux vêtements, jeux et matériel de puériculture, vente de :
- vêtements de 0 à 14 ans,
- vêtements de grossesse,
- matériel de puériculture,
- jeux (d'éveil, de société tout âge), livres, puzzles, vélos, ...

Venez nombreux !

La Boîte à malice

boite.a.malice.sm@gmail.com

Concours de la chanson française

Samedi 8 avril

dès 14 h 30

Espace Paul GUIMARD



Venez nombreux applaudir les chanteuses et chanteurs à l'occasion du 11^e concours qui se déroulera en deux parties : la première à 14 h 30 puis la deuxième à 19 h 30 (ouverture des portes 30 minutes avant chaque représentation).

Le comité des fêtes

Henri-Paul CUSSAGUET

Tél. 02 40 56 96 31

06 76 77 60 10

comitedesfetes.smlj@hotmail.fr
<http://comite-des-fetes-smlj.e-monsite.com>

Matinées d'initiation au billard carambole

Mercredi 12 et 19 avril
Samedi 15 et 22 avril

de 10 h à 12 h

Salle de la Charlotte

Pendant les vacances de Pâques, le SMS billard français organise des matinées consacrées à l'initiation et à la découverte du billard carambole. Ces matinées s'adressent aux jeunes en âge scolaire, mais également aux adultes qui souhaitent le découvrir ou tout simplement assister aux séances.
Entrée gratuite



SMS Billard français

Tél. 09 83 56 19 53

(mercredi ou vendredi après-midi)

sms.billard@laposte.net

Concours de pétanque

Samedi 22 avril

14 h 30

Plan d'eau des Lavandières



Inscriptions dès 13 h 30

Le club « Saint Mars-la-Jaille pétanque » organise un concours de pétanque en quatre parties et ouvert à tous.

1^{er} prix : deux jambons entiers de porc (8kg) + coupe.

2^e prix : deux épaules de porc (7kg).

3^e prix : deux poitrines de porc (5kg).

Une coupe à la première équipe féminine et la première équipe enfant. Un lot de viande à chaque joueur.

Bar, restauration

Saint-Mars Pétanque

Noël CROSSOUARD

Tél. 02 40 97 01 52

Le club nautique prépare sa rentrée

Des activités pour tous

Aquagym - petit bain :
mardi et jeudi

Aquagym - grand bain :
vendredi

Perfectionnement enfants

Perfectionnement adultes

Natation loisirs

**Reprise des activités
mardi 9 mai**

Inscriptions

Pour s'inscrire, il faut être âgé d'au moins 10 ans et savoir nager (sauf aquagym petit bain). Seuls les dossiers complets seront acceptés et une réduction de 2 € sera appliquée à toutes les personnes présentes à l'assemblée générale.

Tarifs : 32 € (-18 ans)

35 € (adultes)

Assemblée générale

jeudi 20 avril

20 h

Salle LECOQ

Si vous étiez adhérent l'an dernier, apportez votre certificat médical accompagné du règlement de la cotisation.

Si vous êtes nouvel adhérent, téléchargez et complétez le bulletin d'inscription et le formulaire de droit à l'image

disponibles sur le site du club et apportez ces documents accompagnés d'un certificat médical et du règlement de la cotisation.

SMS Club nautique

Stéphane TREBOUVIL

Tél. 06 99 62 33 09

club-nautique-stmars@hotmail.com
clubnautiquesaintmarsien.e-monsite.com

Samedi 1 ^{er}	Compétition de gymnastique / <i>SMS Gym enfants</i> - p.7	Toute la journée	Salle omnisports
Samedi 1 ^{er} dimanche 2	« Marché des P'tits loups » / <i>La Boîte À Malice</i> - p.7	10 h à 18 h 10 h à 12 h	Salle municipale - Bonnoeuvre
Dimanche 2	Thé dansant - orch. Guillaume PRUVOST / <i>Rétro Musette</i>	14 h 30	Espace Paul GUIMARD
Mercredi 5	Atelier action collective / <i>Ensemble créons du lien</i> - p.6	10 h à 12 h	Espace Paul GUIMARD
"	Conseil municipal	20 h 45	Salle LECOQ
Samedi 8	Concours de la chanson française / <i>Le comité des fêtes</i> - p.7	14 h 30 et 19 h 30	Espace Paul GUIMARD
Mercredi 12 Samedi 15 Mercredi 19	Matinée d'initiation au billard carambole / <i>SMS Billard français</i> - p.7	10 h à 12 h	Salle de la Charlotte
Jeudi 20	Atelier / Le défilé des folles Coutures - p.6	15 h	Groupe scolaire Jules FERRY
"	Assemblée générale / <i>SMS Club nautique</i> - p.7	20 h	Salle LECOQ
Samedi 22	Matinée d'initiation au billard carambole / <i>SMS Billard</i> - p.7	10 h à 12 h	Salle de la Charlotte
"	Concours de pétanque / <i>Saint-Mars Pétanque</i> - p.7	14 h 30	Plan d'eau les Lavandières
Dimanche 23	Élections / Premier tour des élections présidentielles	8 h à 19 h	Salle LECOQ
"	Sortie « course à pieds » ouverte à tous / <i>ACRE</i>	9 h	Salle omnisports
Jeudi 27	Journée citoyenne au mini-golf - p.4	9 h	Parc de la piscine
Vendredi 28	Spectacle de danse « Transmission » / Compagnie Julien LESTEL - p.6	20 h 30	Espace Paul GUIMARD

Tirs de corvidés

Du 1^{er} avril au 31 juillet

La destruction des animaux classés nuisibles est un droit de protection contre certains animaux, conféré aux propriétaires,

possesseurs ou fermiers, mais encadré par l'Administration. Des interventions de destruction à tir des

corvidés classés nuisibles et des étourneaux sansonnets seront réalisés sur la commune.



REGARDS SUR...

Laura MARCHAND et Marlène JAMES

Une expérience humaine hors du commun

Étudiantes infirmières en 3^e année, nous avons vécu une expérience inoubliable aux côtés de la population indienne.

Pendant 4 semaines, notre rôle a été de venir en aide à la population des bidonvilles indiens de Faridabad (périphérie de New Delhi).

Des moments riches en émotions et plus particulièrement lorsque nous sommes allés dans des camps, pour faire des dons de savons, de jouets et de



« Une belle leçon d'humilité et une prise de conscience sur le monde qui nous entoure. »

vêtements. Nous avons été accueillies comme des reines ! C'est une expérience unique à faire au moins une fois ; nous en revenons changées. Nous encourageons toutes les personnes intéressées par ces projets à sauter le pas et à les réaliser !

Nous tenons à remercier la mairie de Saint-Mars-la-Jaille pour son soutien à ce projet, ainsi que les entreprises Saint-Marsiennes pour leur sponsoring !